Les laines d'Australie ont obtenu la parité de cloture des dernières enchères de Londres. Toutes les autres sortes de laines diverses, y compris les Cap, ont été très négligées et durent en grande partie être retirées.

Entre les séances il a été vendu à main ferme : 86 b. Buenas-Ayres et 21 b. Russie.

Nos existences s'élèvent à ;

Laines de la Plata : 2486 b. Buenos-Ayres, 591 b. Montevideo, 19 b. Rio-Grande, total 3036 b. ; et en 1885 au 13 novembre date de clôture des enchères, le stock était de 5658 b. Buenos-Ayres. 3992 b. Montedevio : total 9650 b.

Laines diverses. — 147 b. Australie. 635 b. Cap. 162 b. Chili, 1998 Russie, 547 ballots Espagne, 973 ballots Hongrie, 10 b. Indes, 12 b. Turquie, total 4484 b. et ballots. J. J. MELGES.

Laines

LE HAVRE, 13 novembre, 9 h. 35 matin.

(Avis de MM. Aubé, Dumanoir et Degoy.)

Voici le résumé de la huitaine :

Arrivages : 2,228 balles de laine d'Espagne ; et 19 balles du Pérou.

Ventes 43 balles de Buenos-Ayres, à 175 et 462 balles d'Espagne couleurs, de 125 à 135.

Stock : 16 balles de Buenos-Ayres ; 554 balles Rio-Grande ; 3,470 balles de Russie ; 6,376 balles d'Espagne ; 1,746 balles d'Afrique ; 464 balles de Smyrne ; 102 balles du Chili et 772 balles de diverses provenances. Plus, en deuxième main : 404 balles de Buenos-Ayres et 258 balles du Chili.

LONDRES, 11 novembre.

Circulaire de MM. Buxton, Ronald et Cie. — Aucun changement bien marqué n'est survenu dans les affaires pendant le cours du mois.

Pour ce qui concerne la branche lainière, du pays et de l'étranger, *un ton plus calme a succédé* à l'activité des mois antérieurs.

Le travail mécanique est en bon mouvement, les stocks de laine sont légers, mais le parti pris de ne pas anticiper la fourniture, domine en ce moment. Sur place, peu ou point d'ordres ont été faits, en laine coloniale, depuis la cloture des dernières séries Les dernières ventes de l'année, fixées au 23 jusqu'au 30 courant, en vue des arrivages importants attendus à cette époque, se composent, y compris l'ancien stock, de 120.000 b. dont 15.000 b. provenant du sud d'Afrique.

On ne peut préciser de quoi se compose au juste le reste de l'assortiment ; cependant, à part les 60.000 à 65.000 b. de nouvelles tontes d'Australie, l'intérêt est concentré sur tous les points de l'Europe et de l'Amérique, relativement aux prochaines séries, car quelle qu'en soit l'issue, le commerce au large, y trouvera nécessairement de l'avantage, pour ce qui concerne le mouvement dans les valeurs.

Mouvement maritime lainier

Parti de Londres, le 10 novembre, steamer anglais *Port-Victor* pour Sydney (Australie) où il prendra des laines pour ce port.

Parti de Pernambuco, le 11 novembre, steamer anglais *Ceavense*, pour New-York et l'Europe avec laines.

Arrivé à Gravesend, le 10 novembre, et monté à Londres le 11 courant, steamer anglais *Austral*, venu de Sydney (Australie), avec des laines pour la France.

Passé à Southud, le 10 novembre, steamer belge *Mecelias*, allant de Londres et Anvers à la Plata.

Parti de Falmouth, le 11 novembre, steamer anglais *Peevess*, allant de Southampton à la Plata, prendre des laines pour l'Europe.

Passé au Lézard, le 10 novembre à 3 h. 05, steamer anglais *Dervent*, allant de l'Australie à Londres avec laines à ordres.

Arrivé à Bordeaux, le 10 novembre après-midi, steamer anglais *Aurucania*, venant de la Plata avec malles, passagers et laines à ordre pour Southampton.

Ont touché à Suez, le 11 novembre, steamer anglais *Hilbuk* et steamer anglais *Herby*, allant de l'Australie à Londres avec laine à ordre.

Le steamer belge *Pascal* a suivi de Dunkerque le 12 novembre, ayant terminé le débarquement de ses laines pour ce port, allant à Londres et à Anvers.

Le steamer *Emilie* prend charge à Philippeville actuellement pour Dunkerque avec orge et laine.

Le steamer *Mendoza* arrivé à Marseille le 10 courant venant de Batoum, était porteur de 1189 balles laine dont 617 à ordre.

Le steamer *Rio-Negro* des Chargeurs-Réunis, est parti du Havre le 10 novembre, pour la Plata, pour y charger des laines pour Dunkerque et le Havre.

Le steamer *Pampa* est arrivé le 11 novembre, au Havre, venant de Montevideo et Buenos-Ayres, porteur de laines à ordre et pour Dunkerque.

Arrivé à Bordeaux, le 10 novembre, steamer *Equateur* venant de la Plata avec laines et diverses marchandises à ordre.

Le steamer anglais *Neva* est attendu de Southampton au Havre le 13 courant, porteur de laines de la Plata.

Marchés anglais

HUDDERSFIELD, 9 novembre.

Acheteurs peu nombreux, et affaires calmes ; nos principaux manufacturiers produisent en ce moment les lourds ordres, donnés il y a quelque temps ; la perspective pour l'hiver est satisfaisante.

Peu de nouveaux dessins ont paru pour draps d'habillements ; les petits modèles sont encore les plus recherchés, ainsi que les tons clairs et voyants ; Petit courant d'affaires en laine, sur place, pendant le cours de la semaine, les prix sont fermes.

LEEDS, 9 novembre.

Les acheteurs opèrent encore avec restriction, mais vu la légèreté du stock en général, ils se verront bientôt dans la nécessité de passer d'importants ordres. Quelques acheteurs du dehors, représentants les maisons de gros, placent d'importantes commandes, en lourds tweeds, meltons, pilotes et présidents, le tout à pleins prix ; ceux de Londres, d'Ecosse, d'Irlande, et Lancashire, opèrent peu actuellement ; la plupart d'entre eux se sont pourvus largement d'échantillons; on attend les ordres répétés.

Pour le commerce d'exportation, les maisons d'expédition sont bien sous contrats ; et pour l'Espagne et l'Italie, les ordres augmentant et consistent en sortes sup. de meilleurs prix s'obtiennent.

Les manufacturiers sont en pleine activité, et jusqu'ici, les stocks s'accumulent peu.

MANCHESTER, 11 novembre.

Filés et Tissus. — Les avis plus favorables au sujet de l'article coton à Liverpool, ont imprimé partiellement une plus grande fermeté à notre marché, et la plupart des filateurs demandent une avance sur les cotations de mardi dernier ; jusqu'ici toutefois les ordres d'achats en filés sont peu nombreux, tant pour la consommation que pour l'exportation. Les tissus sont peu recherchés, mais comme il n'y a pas de pression à la vente, les prix restent généralement fermement tenus.

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD

Séance du 12 novembre 1886

LES ÉLECTIONS DE MORBECQUE

Ce n'est pas « Conseil de préfecture » que nous devrions intituler ce compte-rendu : le titre de « Pression officiel » lui serait bien plus justement applicable ; ce n'est pas à cette place que nous devrions l'insérer, mais bien plutôt en chronique électorale ; car l'élection du 21 novembre en a fait, au fond, tous les frais. C'est très drôle, mais c'est comme ça, et certes Me Werquin ne nous contredira pas.

Or, le conseil de préfecture dont un gouvernement opportuniste a gratifié le département du Nord s'est donc réuni vendredi en la salle ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Facon. On a ouvert la séance à deux heures précises, ce qui était d'une exactitude étonnante : une fois n'est pas coutume. M. Ricard remplissait les fonctions de commissaire du gouvernement.

Le rôle de la séance était assez chargé : il y avait tout un défilé d'affaires de contributions, de pavage, etc. Tout cela intéresserait peu le lecteur : aussi, nous nous bornerons à parler des deux élections sur la validité desquelles le conseil a été appelé à statuer.

Ces deux élections concernaient les assemblées municipales d'Orchies et de Morbecque. La seconde était de beaucoup la plus importante.

1° *Election d'Orchies.* — M. Facon, conseiller rapporteur, expose au conseil que deux électeurs d'Orchies, MM. Dubois et Vauban, ont déposé une protestation contre l'élection qui a eu lieu le 24 octobre dans cette commune, pour le remplacement d'un membre du conseil municipal. Les protestataires se basent sur ce fait que, contrairement à la loi, le bureau électoral n'était composé, à deux heures de l'après-midi, que de deux membres. Cette irrégularité entraîne-t-elle de plein droit l'annulation de l'élection ? Voilà ce que le conseil aura à examiner.

Me Reullet, avocat des protestataires, demande que l'on invalide l'élection. Le conseiller élu, en effet, n'avait pas de concurrent ; ce choix n'agréait pas à la majorité de la population, et celle-ci, pour témoigner son mécontentement, s'est abstenue en masse de prendre part au scrutin. Une grave irrégularité a été commise : elle doit infirmer l'élection.

M. Ricard, commissaire du gouvernement, blâme l'irrégularité constatée à Orchies, mais déclare qu'elle ne peut suffire à invalider l'élection, aucun fait de fraude n'ayant été établi.

Après une délibération de quelques minutes, le conseil de préfecture se range à l'avis de M. Ricard et rejette la protestation de MM. Dubois et Vauban.

2e *Election de Morbecque.* — C'est M. Pain qui est rapporteur de cette affaire.

Le 24, une élection avait lieu à Morbecque pour compléter le conseil municipal, afin que celui-ci procédât à la nomination d'un maire pour remplacer M. Deblonde, dont la révocation fit quelque bruit, il y a plusieurs semaines.

Le scrutin donna les résultats suivants : Bulletins trouvés dans l'urne, 554 ; votants d'après les listes d'émargements, 653 ; M. Sonneville, présenté spécialement par les conservateurs, 279 voix, élu ; M. Degroote, sans qualification précise, mais pour lequel avaient voté les dix prêtres et les cinq tondus qui constituaient le clan républicain de l'endroit, obtint 264 voix.

L'élection paraissait ne devoir pas être contestée quand un certain Costenoble, assisté d'un sieur Huyghe et de deux autres « purs » de la localité, s'avisa de demander son annulation. Les protestataires invoquent quatre griefs : 1. La différence qui existe entre les bulletins trouvés dans l'urne et le nombre des votants (une voix !!) ; 2. la pression exercée par M. le baron de Lagrange ; 2. la pression de porteurs de bulletins de M. Sonneville à l'entrée de la salle de vote ; 4. l'ingérence du clergé. Ce dernier grief figure généralement dans les protestations républicaines. Manger du prêtre est pour ces messieurs plus qu'un besoin, c'est une véritable habitude.

Et vendredi, on en a mangé du prêtre. Me Werquin ne s'en est pas fait faute. C'est lui qui a développé la protestation des sieurs Costenoble et consorts, et il l'a fait en termes qui témoignent de toute sa haine pour le clergé catholique. Selon lui, l'honorable curé de cette paroisse aurait recommandé au prône la candidature de M. Sonneville. On verra plus loin ce qui en est. Me Werquin s'est livré à cette occasion à des digressions réellement étonnantes. Il a parlé de Confucius — quelle corrélation peut-il exister entre le philosophe chinois et l'élection de Morbecque ? — des écrivains de la Renaissance, de la querelle des investitures, de confessionnal, de l'affreux cléricalisme, une vraie mayonnaise, quoi ? Enfin, il a appelé de tous ses vœux les foudres du conseil de préfecture sur l'abominable tyrannie que M. le baron de Lagrange ferait peser — toujours d'après Me Werquin — sur les habitants de Morbecque, et l'omnipotence que le clergé exercerait en Flandre, « ce pays taché de noir sur la carte de la France. »

Nous n'exagérons rien, le conseil de préfecture dû subir cette filandreuse plaidoirie.

Mais où l'avocat opportuniste a montré le bout de l'oreille, c'est dans sa péroraison,

» En infirmant l'élection de Morbecque, en » effrayant le clergé, vous ferez un exemple salu- » taire à la veille de la grande élection du 21 » novembre. »

C'est prêcher la pression officielle, c'est conseiller de terroriser les électeurs, ou nous y perdons notre latin. Nous comprenons maintenant pourquoi on a déployé tant d'acharnement à réclamer l'annulation du scrutin du 24 octobre à Morbecque.

Dans une charmante plaidoierie, pleine de judicieux arguments et de verve caustique, Me Delemer n'a pas eu de peine à réfuter la logique sectaire de son confrère anticlérical. Il a démontré victorieusement que, dans toute cette affaire, il n'y avait pas de quoi fouetter un chat.

M. le curé de Morbecque a simplement dit à ses ouailles : « Mes bons amis, une élection va avoir » lieu, vous ne devez pas vous abstenir, vous de- » vez remplir vos devoirs de citoyens, et je vous » engage à voter suivant *votre âme et conscience.* » Or, ces paroles ont été prononcées le 17 octobre, alors qu'il n'était pas encore question d'opposer un concurrent à M. Sonneville.

M. Degroote, d'ailleurs, est un bon catholique, candidat malgré lui, Il n'a jamais donné son nom, c'est le clan républicain qui l'a porté malgré ses protestations.

Enfin, que dire de ces quatre protestataires qui se sont ensuite délivrés à eux-mêmes un certificat de véracité non légalisé par le maire. Il y avait beaucoup d'auditeurs au prône de M. le curé ; comment les Costenoble et consorts n'ont-ils réuni que quatre signatures — et encore ce sont les leurs — sur les 264 personnes qui ont donné leurs suffrages à M. Degroote ?

Me Werquin réplique à Me Delemer et en profite pour annoncer qu'il présidera, le 21 novembre, le bureau électoral de la Bourse, à Lille, et qu'il se montrera excessivement sévère.

— Qu'on se le dise, dit Me Delemer, au milieu de l'hilarité générale.

Le réquisitoire du commissaire du gouvernement conclut naturellement à l'annulation de l'élection, et le conseil de préfecture s'empresse docilement d'invalider M. Sonneville !

La séance est levée à cinq heures et demie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

On a prétendu que le ministère mettrait en jeu les fonds secrets pour servir la candidature radicale et maçonnique de M. Trystram.

Il fait autre chose encore.

Les fonctionnaires et les employés du gouvernement sont mis à réquisition.

Des listes de souscription circulent dans certains bureaux de douane de la frontière et les malheureux douaniers, terrorisés par la peur d'une révocation, sont obligés de donner leur obole en faveur de M. Trystram.

Jamais, en aucun temps, la candidature officielle n'a été pratiquée avec plus de cynisme et d'impudence.

La retraite de M. Victor Delannoy. — Voici la lettre par laquelle M. Victor Delannoy a annoncé hier matin, à M. le Maire de Roubaix, son intention de faire valoir ses droits à la retraite :

» A M. le maire de la ville de Roubaix.

» Monsieur le Maire,

» L'état de ma santé m'oblige à abandonner mes fonctions de directeur de l'école nationale de musique et de chef de la *Grande Harmonie.*

» Je sollicite l'autorisation de faire valoir mes droits à la retraite, à partir du 1er janvier prochain.

» Je quitterai avec un vif sentiment de regret ces fonctions que j'occupais depuis trente ans déjà. Je pouvais espérer les remplir pendant quelques années encore ; mais la fatigue intellectuelle qu'elles m'ont imposée, à cause même de leur diversité et du temps qu'elles me demandaient chaque jour, ont trop ébranlé ma santé, pour que je puisse m'illusionner sur le devoir qui s'impose à moi.

» Je garderai toujours, Monsieur le Maire, le précieux souvenir de la bienveillance de votre administration, et la confiance que m'a témoignée la ville de Roubaix, pendant ma carrière, tout entière consacrée à son service, restera pour mes enfants et pour moi un impérissable titre d'honneur.

» Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mon profond respect.

» VICTOR DELANNOY.

» Roubaix, le 11 novembre, 1886.

De leur côté, les membres du conseil de la *Grande-Harmonie* ont reçu, hier après-midi, la lettre suivante :

« A Messieurs les Membres du Conseil de la *Grande Harmonie.*

» Messieurs et Chers Amis,

» Je viens d'adresser à Monsieur le Maire de Roubaix ma démission de Directeur de l'Ecole Nationale de Musique et de Chef de la *Grande Harmonie.*

» J'ai le douloureux devoir de vous informer de cette décision ; ma santé m'y soustrait.

» Mais j'éprouve l'impérieux besoin de vous dire tout mon chagrin d'une telle séparation.

» Je vous remercie du plus profond de mon cœur, je remercie les membres du comité protecteur et tous les sociétaires, anciens et nouveaux, de la sympathie qu'ils m'ont toujours témoignée et je vous renouvelle, avec tout mes sentiments de gratitude, l'expression de l'amitié et du dévoûment que je vous garderai toujours. »V. DELANNOY. »

Fête Sainte-Cécile. — *La commision de la grande Harmonie* a envoyé aux membres de cette société le programme des fêtes qui seront célébrées en l'honneur de la Sainte-Cécile. En voici les principaux articles : Dimanche 21 novembre, à midi, sérénades habituelles. — Lundi 22, messe à Saint-Martin, à onze heures et demie, puis, promenade en ville. Banquet à quatre heures précises. — Dimanche 28, messe à Notre-Dame, à 11 heures 1/2 ; le soir, jeux avec prix et souper facultatif.

L'Association des anciens élèves de l'institution Notre-Dame-des-Victoires fera dire, dimanche prochain, à huit heures et demie, dans la chapelle du Collège, une messe pour les anciens élèves.

Médaille du Tonkin. — La médaille commémorative de l'expédition du Tonkin a été remise à M. Amédée Vercruysse, de Roubaix.

Une messe sera célébrée, en la Chapelle des Carmélites, Mardi 16 novembre, à dix heures, à l'intention des Associés de la Semaine Eucharistique. Elle sera suivie d'une allocution par le R. P. Tesnière.

La Lyre Roubaisienne. — Dimanche 14 novembre, à la messe de onze heures et demie, en l'église Notre-Dame, la *Lyre roubaisienne* chantera à l'occasion de la Sainte-Cécile, la messe de Laurent de Rillé, avec l'*O Salutaris* de Bourbier et la sortie de messe de Wouters.

Dans notre étude sur le recensement du 30 mai, une faute d'impression s'est glissée dans le chiffre des personnes comprises dans la catégorie de l'industrie textile et métallurgique : Au lieu de 6995, il faut lire 69951.

Le négoce et le commerce de détail comprennent 22466 personnes.

Un accident grave. — Vendredi après-midi, François Grulois, maçon, travaillait dans les gargouilles des générateurs du tissage Prouvost-Screpel.

Son manœuvre était près de lui. L'ouvrier, afin de protéger ses vêtements, s'était enveloppé d'une toile d'emballage. Soudain, la toile s'enflamma au contact de la lampe que portait Grulois, et en quelques instants, le malheureux fut aveuglé par le feu et la fumée ; à demi suffoqué, il ne put qu'à peine appeler « au secours ».

Mais le chauffeur, Constant Backeland, avait entendu son cri de détresse : il accourut, et avec une présence d'esprit qui est à son plus grand éloge, saisit un tuyau d'eau de la Lys et dirigea le jet sur le pauvre homme dont l'état faisait pitié. Après avoir éteint les flammes, Backeland dégagea le maçon, qui reçut les premiers soins à la pharmacie Deux.

On le transporta à l'Hôtel-Dieu où il devra passer une quinzaine de jours. Grulois en est quitte à bon marché ; sans l'intervention immédiate du chauffeur, il aurait été asphyxié. Ses cheveux et sa barbe ont été roussis, mais il n'a pas de blessures bien sérieuses ; ses mains seules ont été assez gravement atteintes.

Grulois est âgé d'une cinquantaine d'années ; il est né à Rhumes (Belgique), et père de huit enfants.

Le manœuvre a été légèrement brûlé aux mains mais son travail n'en sera pas interrompu.

Un commencement d'incendie s'est produit, vendredi soir, vers dix heures et demie, dans une des salles de l'établissement dirigé par MM. Mézière et Cie, effilocheurs de laines et soies, rue de Mouveaux.

Des ouvriers avaient travaillé jusqu'à neuf heures à un engrenage près duquel se trouvaient tassés environ trois cents kilogs de déchets de laine.

Une étincelle est-elle tombée d'une lampe dont se servaient les ouvriers, ou bien la matière s'est-elle échauffée d'elle-même ? On ne le sait.

Heureusement, les pompiers ont été maîtres du feu dès son début, et tous les dégâts se bornent aux laines brûlées dont nous avons parle, et dont a valeur est d'environ cinq cents francs.

La pompe à vapeur n'a pas dû fonctionner.

Une expulsée. — Jeanne Vanhennebryck, couturière, âgée de 26 ans, se promenait vendredi dans le quartier Sainte-Elisabeth, trop peu soucieuse de l'arrêté d'expulsion dont elle est l'objet. On l'a conduite au dépôt.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cour de physique, de chimie et de manipulations, rue du Collège, professeur : M. A. Béghin. — Lundi 15 novembre, à 2 h. du soir, manipulations, à 8 h. physique. — Jeudi 18 novembre, à 2 h. du soir, manipulations, à 8 h. chimie.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : l'*Avenir* (pommes de terre) venant de Pont-Supplì ; *Surprise* (blé) venant de Dunkerque ; l'*Elise* (houille) venant de Bruay ; *Antoine* (sable) venant d'Anvers ; *Moïse* (bois) venant de Dunkerque ; *Myosotis* (graines) venant de Dunkerque ; *La Fleur* (blé) venant de Dunkerque ; *Les 2 Frères* (houille) venant de Courrières ; *Providence* (blé) venant de Dunkerque ; *Volonté de Dieu* (bois) venant de Calais ; *Alexyman* (bois) venant de Calais ; *Les 9 Associés* (bois) venant de Calais ; *Jeune-Frédéric* (houille) venant de Courrières ; l'*Equité* (pulpes) venant de La Bistade ; *Mentor* (pétrole) venant de Dunkerque.

TOURCOING

La charrette à chiens s', dans sa tournée d'hier récolté huit de ces animaux rencontrés errants sur la voie publique. Six contraventions ont été dressées contre les propriétaires trop négligents.

Singulière disparition. — Ces jours derniers, M. F. Pernel, marchand de beurre, rue de la Fin de la Guerre, était allé faire ses provisions au marché de Mouscron. En rentrant il remisa sa voiture dont il remit le déchargement au lendemain. Mais quand il procéda à la vérification de la marchandise, il constata la disparition d'une motte de beurre d'une valeur de 50 fr.

Il n'a pas été possible de connaître l'auteur de la soustraction, si soustraction il y a eu.

LILLE

Le conseil municipal a décidé hier de donner le nom de Paul Bert, à une voie publique de la ville de Lille.

Coups de couteau. — Un drame de ménage, dans lequel le couteau a joué un rôle sanglant, s'est déroulé jeudi, vers neuf heures et demie du soir, dans la maison portant le n° 11 de la rue de la Tranquillité, à Wazemmes.

Une jeune ménagère, Marie Leroy, âgée de 21 ans, mariée à un repris de justice, Louis Crispils, détenu dans ces derniers temps à la maison centrale de Loos, causait dans la chambre avec un galant, Jean Tjœn, âgé de 23 ans, cordonnier.

La conversation était fort animée lorsque la porte s'ouvrit tout à coup : c'était Louis Crispils, mis en liberté depuis quelques jours, qui rentrait au domicile conjugal.

Furieux de sa place prise, le mari tira de sa poche un couteau et se rua sur sa femme, qu'il frappa de trois coups ; Jean Tjœn chercha à défendre la malheureuse et reçut aussi quelques légères blessures. Aux cris de la victime, les voisins accoururent et Crispils, craignant d'être arrêté, jeta son couteau et prit la fuite dans la rue Nationale.

Les blessures de Marie Leroy sont insignifiantes et c'est elle qui est allée ce matin porter plainte à M. Desbant, commissaire de police du 5e arrondissement. Quant à Crispils, qui est sous le coup d'une interdiction de séjour (ce qui explique la sécurité avec laquelle sa femme recevait ses amis) il a disparu.

Le crime du café Gay-Lussac. — « Vif émoi mercredi au service de la sûreté », dit un de nos confrères de Paris. M. Taylor venait, en effet, de recevoir du parquet de Lille une dépêche ainsi conçue :

« Rose arrêté. — Renseignements suivent. »

Malheureusement, il n'en était rien. Une seconde dépêche, dont voici le texte, venait, quelques instants après, détruire le bon effet produit par la première :

« Fausse alerte. Individu arrêté n'est pas Rose. »

Presque au même instant, M. Dhers, commissaire de police du quartier Saint-Germain l'Auxerrois, recevait un pli ainsi conçu :

» Rose est à votre disposition si vous le désirez. Rendez-vous place Maubert, à minuit, le succès certain. »

A tout hasard, M. Dhers se rendit à l'endroit indiqué. Là, il trouva une bande d'individus faisant partie de la « bande noire », à l'arrestation desquels il procéda, non sans de grandes difficultés. Rose n'était pas parmi eux.

Quant à l'individu arrêté à Lille, c'est un garçon de café, Alfred Roux, âgé de 17 ans, inculpé pour vagabondage.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 12 novembre 1886

Compte-rendu sommaire du « Journal de Roubaix »

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire

La séance est ouverte à 8 heures.

M. LE MAIRE déclare ouverte la session ordinaire de novembre, et procède à l'appel nominal

Présents : MM. Julien Lagache, maire ; A Vinchon, A. Faidherbe, J.-B. Pennel, P. Destombes, P. Watine, adjoints ; F. Roussel, N. Comerre, H. Salembier, A. Dupire, A. Harinkouck, G. Heyndrickx, G. Legrand, Alfred Reboux, H. Buisine, F. Fauvarque, A. Senneville, H. Roche, Delannoy-Destombes, Pollet-Desquiens, J. Cuvelier, le docteur Carrette, J.-B. Descamps, H. Sandevoir, P. Orange, P. Dazin, E. Baas, le docteur Derville, Louage, G. Leclercq, L. Cordonnier.

Absents : MM. F. Ernoult, S. Chéron, Béghin-Bonnave, P. Catteau ; Martel-Delespierre, indisposé.

Le Conseil procède à la nomination d'un secrétaire pour la session. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant : Votants ; 27. M. Alfred Reboux, 24 voix ; M. Dupire, 2. M. Heyndrickx, 1. En conséquence, M. Alfred Reboux est élu.

M. LE SECRÉTAIRE prend place au bureau et donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 octobre 1886.

Après une observation de M. Paul Dazin, qui fait remarquer que, contrairement à ce que dit le procès-verbal, il n'est pas l'auteur de la proposition demandant l'urgence pour le crédit relatif à l'hôpital français de Londres, le procès-verbal est adopté.

Le Conseil procède à la nomination des commissions. Sur la demande de M. N. Comerre, une commission spéciale de trois membres est nommée pour le dépouillement des scrutins. Les trois conseillers désignés sont MM. F. Roussel, H. Buisine et Paul Dazin.

Le Conseil procède ensuite à la désignation d'un conseiller appelé à faire partie de la commission de révision des listes électorales (tableau rectificatif) et de deux délégués pour être adjoints à cette commission.

Questions diverses

Le Conseil donne un avis favorable à une demande de sursis d'appel formée par le jeune Dugauquier. — Il donne son autorisation à une demande de défendre en justice dans une action intentée à la ville par la famille Roussel (école de natation). — Il homologue dix rapports de la commission des logements insalubres. — Il renvoie à la 1re commission une demande de secours et subsides formée par Mme veuve Ramser ; un projet d'emprunt relatif à l'agrandissement du cimetière ; aux 2e et 1re, le budget primitif du Mont-de-Piété pour 1887 ; le budget primitif des hospices pour la même année ; le budget des ressources des travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires ; le projet d'installation d'un cours de coupe à l'école des filles de la rue des Anges — aux 3e et 1re une communication relative au chemin de fer de Roubaix à la frontière belge, vers Audenaerde.

Bâtiments municipaux

Le Conseil renvoie aux 3e, 2e et 1re commissions : une demande relative à des travaux de grosses réparations à l'église du St-Sépulcre ; une demande présentée par M. l'abbé Debaecker, curé de la paroisse du St-Sepulcre, à l'effet d'obtenir la construction d'un presbytère ; le projet d'installation de deux cours de l'Ecole nationale des arts industriels, à l'école de garçons de la rue du Moulin ; le projet d'un complément d'appropriations dans l'aménagement d'un local pour le cours de coupe et d'assemblage à l'école de la rue Ste Elisabeth ; les projets de construction de marquises vitrées aux écoles maternelles de la rue Watt, et de la rue Pierre-de-Roubaix ; le projet de construction de lavabos et d'appropriations diverses à l'école maternelle de la rue de Rome, et à l'école maternelle du Boulevard de Strasbourg.

Le Conseil renvoie aux 3e et 1re commissions : le projet de mise en adjudication du combustible des bâtiments communaux, pendant les années 1887-1888 ; les reglements de comptes de mitoyenneté de l'école maternelle de la rue Collgny, de l'Abattoir, de la ferme de l'ébouage. Il approuve les réceptions définitives des travaux de l'école communale de la rue des Arts, de l'Hôtel-Dieu, de l'église du St-Sépulcre.

Voirie municipale

Le Conseil renvoie aux 3e et 1re commissions : une proposition de propriétaires riverains demandant l'ouverture de la rue Montjau ; un projet de classement de la rue Molière ; un projet de redressement du chemin vicinal n° 10 ; une demande de déclassement de la partie de la rue du Ballon comprise entre la rue du Collège et la rue St-Antoine ; un projet de renouvellement de la conduite de M. Isaac Holden, et de réparations de chaussées ; une demande de crédit de 2,000 francs pour études de voirie ; un projet de fixation des alignements de la rue Descartes ; un projet d'élargissement des quais du Canal ; une demande de M. Poulain relative à l'installation de kiosques à journaux ; un projet de fixation des alignements et du nivellement de la rue Labruyère.

Service des Eaux

Le Conseil renvoie aux 7e et 1re commissions : les comptes budgétaires de l'exercice 1885 du service municipal des Eaux ; le budget de 1887, du même service ; la série de prix des travaux de fontainerie à appliquer en 1887, (même service) : un projet de travaux de canalisation à exécuter à Roubaix en 1887.

Rapports des Commissions

Le Conseil vote : un crédit de 585 fr. pour l'installation de grilles en fer aux fenêtres de l'école des garçons de la rue Archimède, et de 190 fr. pour l'installation de grilles semblables aux fenêtres du mesurage public, et du Fourneau économique de la rue d'Alma ; un crédit de 4748 fr. pour la construction d'un préau couvert à l'école communale de la rue Turgot ; un crédit de 726 fr. 23. pour la reconstruction d'un plancher dans le logement de la directrice de l'école des filles de la rue des Anges.

Il renvoie aux commissions compétentes, sur la demande de M. le docteur Carrette, et après une discussion entre ce dernier et MM. Louage, Alfred Reboux, P. Destombes, le docteur Derville, A. Faidherbe, G. Leclercq, une demande de crédit de 12.808 fr. 85 destiné à l'installation du chauffage, d'une salle de bains et du mobilier du pavillon qui vient d'être construit pour les varioleux à l'Hôtel-Dieu. Les commissions devront examiner si, pour ces diverses entreprises, on traitera de gré à gré, ou s'il y aura lieu de faire des adjudications.

Le conseil décide : qu'il est en principe favorable à la construction d'un aqueduc rue Descartes, mais que les travaux ne seront exécutés que si les propriétaires riverains s'engagent envers la Ville à lui payer la part de dépenses habituellement à leur charge ; que la fourniture et les travaux à exécuter pour l'entretien, pendant une nouvelle période de trois ans, des aqueducs et ouvrages d'art, ainsi que des chaussées de la voirie urbaine, et de la voirie vicinale de la ville de Roubaix, seront mis en adjudication ; vote une somme de 552 francs, contribution à la charge de la ville pour entretien du chemin de grande communication n° 9 que la ville de Roubaix a été condamnée à acquitter aux lieu et place de la commune de Wattrelos (1845) ; confirme par un nouveau vote qu'il y a utilité publique à poursuivre l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement du port au Sartel.

Deux protestations ont été élevées contre la création de ce port, l'une par M. Delannoy-Leroux, l'autre par M. Tiers. Le rapport fait ressortir que le quartier de Beaurepaire est en voie de prospérité, et que le nouveau port ne pourra qu'y contribuer pour sa part ; de plus, loin de faire double emploi avec le port de Wattrelos, il sera nécessaire, car ce dernier, en raison de la progression de la navigation, ne tardera pas à devenir insuffisant.

Le Conseil refuse, trouvant dangereux de créer un précédent, la subvention demandée par MM. Delporte et Pluquet concernant le service des omnibus de Roubaix à Leers.

Il adopte l'établissement d'un droit de station-

FEUILLETON DU 14 NOVEMBRE 1886. — N° 14

LA MORTE

RÉCIT (1)

II

Le médecin revenait un peu plus tard et la trouvait dans cette crise. Il ne fit qu'adresser deux mots à voix basse à Bernard et se retira. Suivant sa prédiction, la crise s'apaisa peu à peu et se termina par l'assoupissement de la malade. Bernard, soulagé de ses angoisses extrêmes et excédé de fatigue, s'endormit lui-même au pied du lit.

Il fut réveillé par la voix d'Aliette, qui l'appelait doucement :

— Bernard !

— Ma chère mignonne ! dit-il en se dressant brusquement et en se penchant sur le lit.

Elle le saisit avec ses deux bras et, l'attirant violemment sur son sein secoué par les sanglots :

— O Bernard ! dit-elle, ayez pitié de moi, je vous en prie !

— Quoi ! mon enfant ? que voulez-vous ?

— Je ne peux plus ! je ne peux plus ! je vous assure !... Je ne vous sauve pas... et je me perds !... Et puis ma fille ! ma pauvre petite fille !...

Suffoquée par les larmes, elle cessa de parler pendant quelques minutes ; puis elle reprit d'un air égaré :

— Je veux partir... je veux l'emmener !

— Vous voulez me quitter, Aliette ? dit Bernard.

Elle lui jeta de nouveau ses bras autour du cou :

— Jamais !... Je ne pourrais pas !... Laissez-moi seulement envoyer ma fille chez ma mère, qui me la gardera... Elle, du moins, ne sera pas perdue !

— Aliette, je ne veux pas vous séparer de votre enfant... Bien que, suivant moi, vous vous exagériez les dangers du séjour de Paris, tant pour vous que pour votre fille, si vous désirez quitter Paris avec elle, j'y consens.

Aliette murmura, en secouant douloureusement la tête, quelques paroles qui se perdirent dans ses sanglots.

— Je vous suivrai ! ajouta Bernard avec une gravité émue.

— Vous ! s'écria-t-elle en l'interrogeant avidement du regard. Ah ! comment vous demander un pareil sacrifice ?

— J'y suis prêt. Je vous le dois... Il s'est passé, cette nuit, en votre présence, des choses qui vous ont justement offensée, des choses auxquelles je n'aurais pas dû vous exposer... Je ne pouvais prévoir de pareilles folies... Je vous en demande pardon... J'aurais dû vous emmener de là ; mais c'eût été donner une leçon aux autres, et c'était bien délicat... Enfin j'ai eu tort et je vous dois une réparation ; de plus, quand je vous ai épousée, je me suis promis, j'ai promis à vos parents et à vous-même, de faire tout, — excepté l'impossible, — pour que vous fussiez heureuse. Je tiendrai ma promesse... Peut-être Paris eût-il été plus habitable pour vous si j'y avais mieux choisi vos relations... Quoi qu'il en soit, il est trop tard ; à tort ou à raison, Paris vous est devenu odieux, nous le quitterons. J'y ai beaucoup pensé pendant cette triste journée ; ma résolution est prise... J'ai bien peur, ma pauvre enfant, que les difficultés que crée entre nous la différence des croyances ne nous suivent partout ; mais j'avoue que le milieu spécial de Paris pouvait y ajouter... Je vous demanderai seulement de ne pas fixer notre résidence à Varaville... A part tout autre inconvénient, ce serait vraiment bien loin, même pour vous, qui voudrez peut-être de temps en temps prendre l'air de ce malheureux Paris, quand vous n'y serez plus condamnée... Au reste, nous causerons de cela demain à loisir ; mais, soyez tranquille..., vous avez ma parole... Dormez en paix.

Elle le regardait profondément dans les yeux, avec une expression de stupeur et de ravissement ; puis elle saisit une de ses mains, qu'elle porta à ses lèvres :

— Je vous aime bien ! dit-elle :

— Dormez ! répéta doucement Bernard en l'embrassant.

Et elle s'endormit d'un sommeil d'enfant.

IV

Le sacrifice, si pénible et si méritoire, auquel M. de Vaudricourt s'était brusquement déterminé en s'engageant à transporter sa résidence hors de Paris avait à peine été un acte de sa volonté réfléchie. Il lui avait pour ainsi dire, jailli du cœur non-seulement devant les souffrances de sa femme, mais aussi sous l'impression poignante des torts qu'il s'était donnés envers elles. Ces torts avaient revêtu tout à coup à ses propres yeux un caractère presque honteux qui avait remué violemment tous ses sentiments de délicatesse et de générosité. Quand Aliette, dans son demi-délire, avait laissé échapper ces paroles désespérées : — « Je ne vous sauve pas... et je me perds ! » — il avait compris qu'elle le ménageait et qu'elle aurait pu dire : « Vous me perdez ! »

Il se rappelait avec confusion ce bal et ce souper du pavillon Henri IV, ces scènes de véritable orgie que l'entraînement des circonstances avait amenées, et auxquelles il avait en quelque sorte forcé sa femme d'assister. Pour un homme comme Bernard de Vaudricourt, noraliste très tolérant, mais ferme jusqu'au scrupule sur certains principes d'honneur, s'il